

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/042/2007 – ÉFAI

6 novembre 2007

AU 294/07 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

COLOMBIE Yolanda Becerra Vega (f), présidente de l'Organización Femenina Popular (OFP, Organisation populaire de femmes) ainsi que les membres de sa famille et les autres membres de l'OFP

Amnesty International est très inquiète pour la sécurité de Yolanda Becerra, présidente de l'Organización Femenina Popular (OFP, Organisation populaire de femmes), ainsi que celle de sa famille et des autres membres de l'OFP, depuis que cette femme a été agressée chez elle, dans la municipalité de Barrancabermeja (département de Santander).

Le 4 novembre, à 19 h 30, après avoir entendu frapper, Yolanda Becerra a ouvert sa porte sans demander qui était derrière, pensant qu'il s'agissait de deux de ses collègues de l'OFP qui venaient de quitter son domicile. Au lieu de cela, elle s'est trouvée face à deux hommes armés en cagoule, qui l'auraient plaquée contre le mur et menacée avec un pistolet. L'un d'eux lui a dit : « *C'est fini, salope, vous avez quarante-huit heures pour partir sinon on va en finir avec votre famille et vous ne nous échapperez pas* ». Les hommes ont passé le quart d'heure suivant à fouiller son domicile.

Avant d'être agressée, Yolanda Becerra avait écrit, en sa qualité de présidente de l'OFP, au vice-président colombien, Francisco Santos, le 22 octobre, afin de l'informer que le bureau de l'OFP avait reçu le 7 juillet une lettre de menaces de mort signée du groupe paramilitaire Águilas Negras, qui visait l'organisation et d'autres défenseurs des droits humains travaillant à Barrancabermeja. Au moment où nous rédigeons cette *Action urgente*, aucune information ne semble indiquer que les autorités colombiennes aient répondu à ce courrier. Ces dernières menaces exacerbent les inquiétudes pesant sur la sécurité de Yolanda Becerra et celle des autres défenseurs des droits humains œuvrant à Barrancabermeja.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le contexte du conflit qui déchire la Colombie depuis quarante ans, les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont pour habitude d'assimiler les membres d'organisations de défense des droits humains à des collaborateurs ou sympathisants de la guérilla. Ces accusations sont fréquemment suivies de « disparitions » forcées, d'homicides ou d'actes de torture perpétrés par des groupes paramilitaires soutenus par l'armée, mais aussi par des membres des forces de sécurité. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés, voire tués par des groupes d'opposition armés qui les accusaient de collaborer avec leurs ennemis.

Les groupes paramilitaires colombiens soutenus par l'armée sont censés avoir été démobilisés dans le cadre d'un programme mis en place par le gouvernement. Or, Amnesty International reçoit toujours des informations faisant état de violations des droits humains commises contre des défenseurs de ces droits par des groupes paramilitaires opérant avec les forces de sécurité. Il semble qu'un grand nombre de ces groupes n'aient pas été démobilisés du tout, mais continuent, au contraire, de mener leurs activités, souvent sous de nouveaux noms afin de dissimuler le fait qu'ils restent mobilisés. Des organisations paramilitaires ont récemment reconnu publiquement que leurs structures demeuraient intactes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet pour la sécurité de Yolanda Becerra, de sa famille et des autres militants de l'OFP depuis que cette femme et sa famille ont été menacées, le 4 novembre 2007 ;

- exhortez les autorités à prendre des mesures de protection efficaces en faveur de Yolanda Becerra, de ses proches et des autres membres de l'OFP, après consultation de ces derniers, afin que cette organisation puisse poursuivre en toute sécurité ses activités légitimes et essentielles en faveur des droits humains ;
- priez les autorités de mener des investigations approfondies et impartiales sur ces dernières menaces, ainsi que sur celles reçues le 7 juillet 2007, de rendre leurs conclusions publiques et de traduire en justice les responsables présumés ;
- demandez-leur de prendre des mesures énergiques pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires qui continuent d'opérer dans la région et pour rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies ;
- rappelez-leur les obligations qui leur incombent envers les défenseurs des droits humains en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, ainsi qu'aux termes des résolutions de l'Organisation des États américains relatives aux défenseurs des droits humains sur le continent américain et des nombreuses recommandations qui leur ont été faites par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 342 0592

Formule d'appel : Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,

Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Fernando Araújo Perdomo

Ministerio de Relaciones Exteriores

Calle 10 No 5-51, Palacio de San Carlos, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 562 7822

Formule d'appel : Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur,

COPIES À :

Organización Femenina Popular,

Cra 22 No 52B – 36, Barrancabermeja,

Santander, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 18 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.